

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 146 13 février 1951

n° 146 13

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

13 février 1951

Numéro JO

n° 2 du 01/03/1951

Date du numéro

1 mars 1951

### VISAS

Le Gouverneur des Colonies, N. SADOUL, Gouverneur de la Côte Française des Somalis, Chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'article 104 du décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des Colonies

**Vu** la décision n° 145 du 13 février 1951 nommant M. Martel (Georges), Chef du Service des Finances et de la Comptabilité par intérim, en remplacement de M. Perianaya-Gassamy, en instance de départ en congé,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— M. Martel (Georges), Chef du Service des Finances et de la Comptabilité, est délégué dans les fonctions d'ordonnateur du Budget local et des Budgets annexes de la Côte Française des Somalis.

#### Art. 2

— Le présent arrêté qui aura effet pour compter du 16 février 1951 sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

**Le Gouverneur, N. SADOUL.**